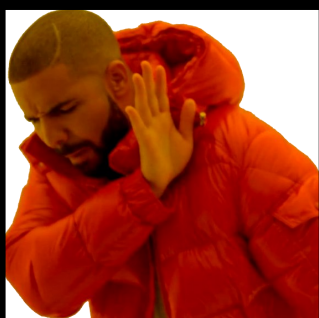


**REVALORISER
L'ENSEMBLE DES
GRILLES
SALARIALES DES
HOSPITALIERS !****BIDOUILLER LES
GRILLES ET
DIVISER POUR
MIEUX RÉGNER...**

Après des décennies du gel du point d'indice et plus de 18 mois après le début de la crise covid, le gouvernement daigne enfin mettre en application des revalorisations de grilles salariales (cf décrets 2021-1256 ; 2021-1257 du 29 septembre 2021)... Mais comme prévu par les signataires du Ségur, le gouvernement maintient l'exclusion de revalorisation pour plus d'un tiers des hospitaliers:

- toujours rien pour les personnels administratifs;
- toujours rien pour les personnels techniques et ouvriers;
- toujours rien pour les agents de services hospitaliers;
- toujours rien pour les agents contractuels!!!

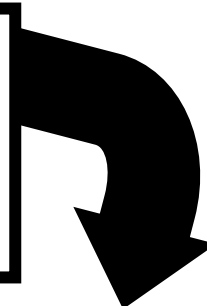
Nous n'oublions pas non plus **que derrière les effets d'annonces du Ségur** se cachent des contreparties que les syndicats signataires n'évoqueront pas: **flexibilité du temps légalisé, fin de la prime de service et mise en œuvre d'intéressement collectif tôt ou tard articulé avec une prime au mérite...**

Et nous rappelons que ces augmentations accordées à une partie des hospitaliers représentent une enveloppe de **quelques 740 millions supplémentaires** en année pleine, Le gouvernement oublie **de dire** que sur le PLFSS de 2021 il a contraint les hôpitaux à 805 millions d'euros de « mesures de régulation ». En gros **ces augmentations sont financées par** la poursuite des « efficacités » en tout genre et de l'augmentation de l'intensité de travail !!!

Après un mois d'incertitude les décrets de reclassement des catégories B et/ou les catégories en voie d'extinction sont finalement parus le 30 octobre 2021.

**POUR CONSULTER LES
RECLASSEMENTS DÉFINITIFS**

[HTTPS://WWW.CGT-CHU-NANTES.ORG/ACTUALITES/NOUVELLE-GRILLE-SALARIALE-DU-1ER-OCTOBRE-2021](https://www.cgt-chu-nantes.org/actualites/nouvelle-grille-salariale-du-1er-octobre-2021)

**Attention**

Les reclassements et les augmentations de salaires annoncés pour le 1er Octobre vont mettre du temps à être appliqués:

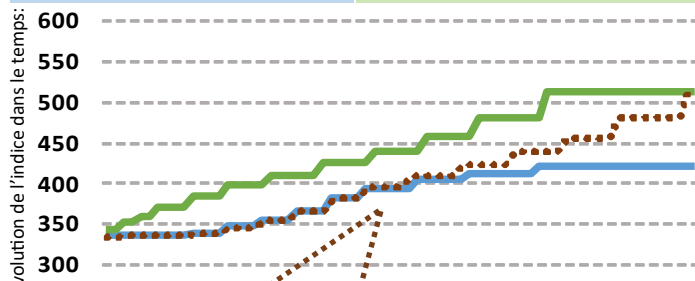
Tout comme la mise en œuvre du Complément de Traitement Indiciaire, ils imposent une nouvelle modification des logiciels de gestion. Normalement cette mise à jour devrait avoir lieu sur le mois d'octobre avec un **effet attendu au plus tôt sur les bulletins de salaire de décembre 2021**. Les décisions administratives seront générées en même temps...



RECLASSEMENT AIDE-SOIGNANT AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE:

« AS - ADP »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
12	12
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
25 ans	25.5 ans



Exemple de Reclassement:

Julie, Aide-soignante entrée à l'âge de 22 ans ayant subi 4 années en tant que contractuelle, puis titularisée depuis 13 ans va bénéficier d'une augmentation de 3 points...

Elle pourra atteindre le dernier échelon au bout de 33,5 ans de carrière (hors reclassement)...

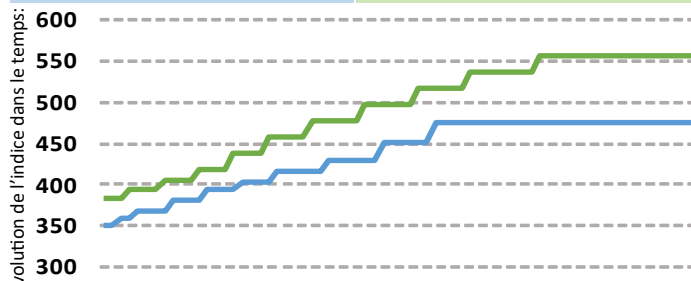


Pour être promouvable Aide-Soignant.e ou Auxiliaires de Puériculture Principal.e il faut dorénavant **justifier d'un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon** (contre 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon) et **5 ans de service dans un corps ou cadre d'emploi à caractère paramédical classé dans la catégorie B**. Les conditions de reclassement font que **pour être promouvable en 2022: il fallait avoir été nommé au 8^{ème} échelon avant le 1^{er} avril 2021.**

Au CHU de Nantes: c'est probablement 762 agents qui étaient promouvables en 2021 qui ne le seront plus en 2022. En clair même avec un ratio majoré à 100%, le nombre de nomination sera probablement inférieur à celui de cette année...

« AS - ADP PRINCIPALE »:

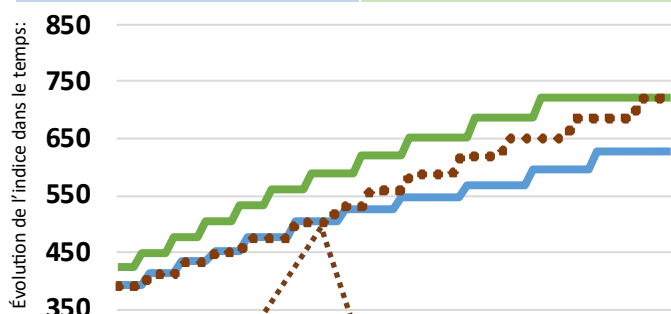
AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
10	11
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
19 ans	25 ans



RECLASSEMENT KINÉSITHÉRAPEUTE - ORTHOPHONISTE:

« KINÉ - ORTHOPHONISTE C^L NORMALE »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
11	11
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
29.5 ans	26 ans



Exemple de Reclassement:

Stéphane, Kinésithérapeute entré à l'âge de 25 ans ayant subi 3 années en tant que contractuel, puis titularisé depuis 13 ans va bénéficier d'une augmentation de 26 points...

Elle pourra atteindre le dernier échelon au bout 32 ans de carrière (hors reclassement)...

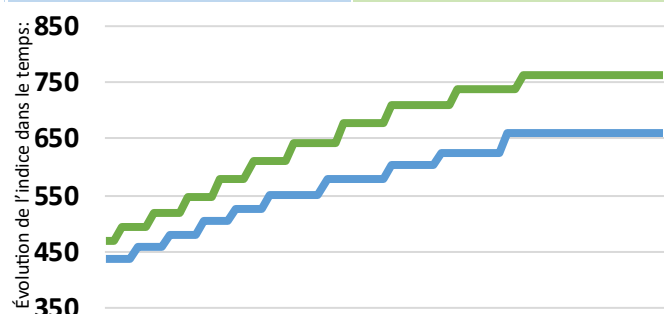


Pour être promouvable Kinésithérapeute ou Orthophoniste de Classe Supérieure il faut dorénavant **justifier de 6 mois d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon** (contre 2 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon) et **10 ans de service dans un corps ou cadre d'emploi à caractère paramédical classé dans la catégorie A**. Les conditions de reclassement font que **pour être promouvable en 2022: il fallait avoir été nommé au 6^{ème} échelon avant le 7 mai 2021.**

Au CHU de Nantes: c'est probablement 7 agents (Kinés ou Orthophoniste) qui étaient promouvables en 2021 qui ne le seront plus en 2022. En clair il est possible qu'aucune promotion ne soit possible l'année prochaine.

« KINÉ - ORTHOPHONISTE C^L SUPÉRIEUR »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
10	11
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
25.5 ans	24.5 ans



RECLASSEMENT MANIPULATEUR RADIO - PÉDICURE - ERGOTHÉRAPEUTE - ORTHOPTISTE :

« MANIP - PÉDICURE - ERGO - ORTHO C^L N^{LE} »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE

A PARTIR DU 1ER OCTOBRE

Nombre d'échelons:

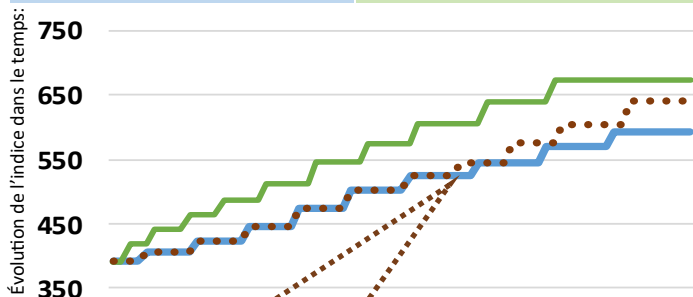
10

11

Durée pour atteindre le dernier échelon:

29.5 ans

26 ans



Exemple de Reclassement:

Lucas, Manip-Radio entré à l'âge de 28 ans ayant subi 2 années en tant que contractuel, puis titulaire depuis 20 ans va bénéficier d'une augmentation de 21 points...

Il pourra atteindre le dernier échelon au bout de 34,5 ans de carrière (hors reclassement)...



Pour être promu Manip - Pédicure - Ergo - Ortho de Classe Supérieure il faut dorénavant **justifier d'un an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon** (contre 2 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon) **et 10 ans de service dans un corps ou cadre d'emploi à caractère paramédical classé dans la catégorie A.** Les conditions de reclassement font que **pour être promu en 2022: il fallait avoir été nommé au 6^{ème} échelon avant le 15 novembre 2020.**

Au CHU de Nantes: c'est probablement 14 Manip Radio qui étaient promouvables en 2021 qui ne le seront plus en 2022. En clair même avec un ratio majoré à 100%, le nombre de nomination sera probablement inférieur à celui de cette année...

« MANIP - PÉDICURE - ERGO - ORTHO C^L S^{UP} »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE

A PARTIR DU 1ER OCTOBRE

Nombre d'échelons:

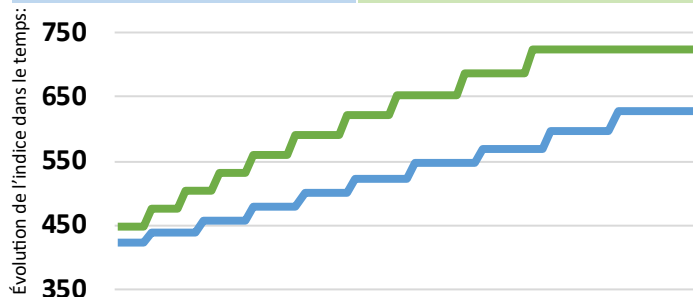
10

10

Durée pour atteindre le dernier échelon:

29.5 ans

24.5 ans



RECLASSEMENT INFIRMIER.E EN SOINS GÉNÉRAUX (CAT A) :

« IDE ISGS 1ER GRADE »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE

A PARTIR DU 1ER OCTOBRE

Nombre d'échelons:

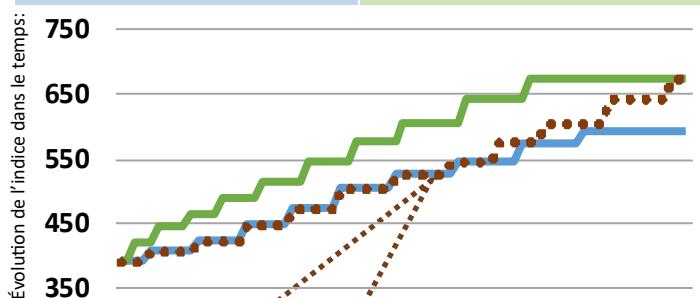
10

11

Durée pour atteindre le dernier échelon:

29.5 ans

26 ans



Exemple de Reclassement:

Delphine, Infirmière entrée à l'âge de 23 ans ayant subi 3 années en tant que contractuelle, puis titularisée depuis 20 ans va bénéficier d'une augmentation de 21 points...

Elle pourra atteindre le dernier échelon au bout 34.5 ans de carrière (hors reclassement)...



Pour être promu I.S.G.S 2^{ème} grade il faut dorénavant **justifier d'un an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon** (contre 2 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon) **et 10 ans de service dans un corps ou cadre d'emploi à caractère paramédical classé dans la catégorie A.** Les conditions de reclassement font que **pour être promu en 2022: il fallait avoir été nommé au 6^{ème} échelon avant le 15 novembre 2020.**

Au CHU de Nantes: c'est probablement 304 agents qui étaient promouvables en 2021 qui ne le seront plus en 2022. En clair même avec un ratio majoré à 100%, le nombre de nomination sera probablement inférieur à celui de cette année...

« IDE ISGS 2ÈME GRADE »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE

A PARTIR DU 1ER OCTOBRE

Nombre d'échelons:

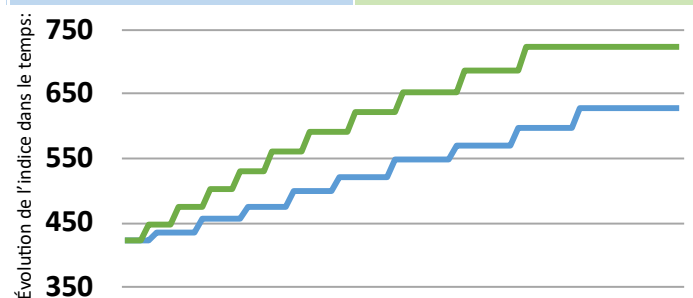
10

11

Durée pour atteindre le dernier échelon:

29.5 ans

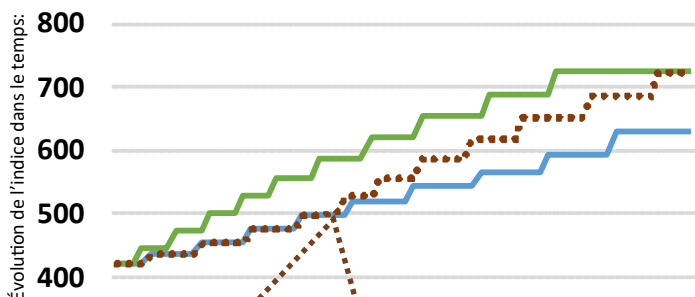
26 ans



RECLASSEMENT INFIRMIER.E DE BLOC OPÉRATOIRE - DE PUÉRICULTURE (CAT A) :

« IBODE OU PDE: ISGS 2^{ÈME} GRADE »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
10	11
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
26.5 ans	26 ans



Exemple de Reclassement:

Lucie, Infirmière puéricultrice entrée à l'âge de 24 ans ayant subi 3 années en tant que contractuelle, puis titularisée depuis 12 ans va bénéficier d'une augmentation de 3 points...

Elle pourra atteindre le dernier échelon au bout de 32 ans de carrière (hors reclassement)...



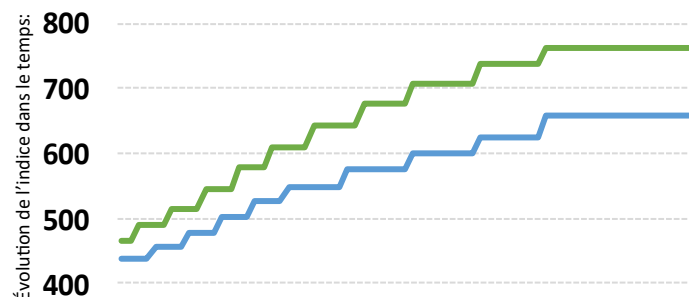
Pour être promuvable IBODE ou PDE de Classe supérieure (I.S.G.S 3^{ème} grade) il faut dorénavant justifier de 1 an et 6 mois d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon (contre 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon) et 10 ans de service dans un corps ou cadre d'emploi à caractère paramédical classé dans la catégorie A.

Les conditions de reclassement font que pour être promuvable en 2022 : il fallait avoir été nommé au 5^{ème} échelon avant le 1er juillet 2021 (et donc être très probablement déjà promu.e).

En clair il est possible qu'aucune promotion ne soit possible l'année prochaine.

« IBODE OU PDE: ISGS 3^{ÈME} GRADE »:

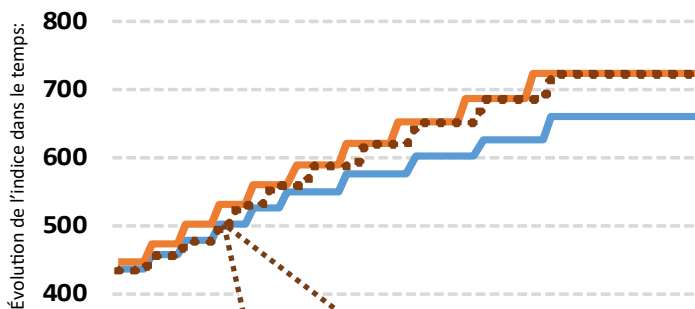
AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
10	9
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
25.5 ans	22.5 ans



RECLASSEMENT INFIRMIER.E ANESTHÉSISTE :

« IADE 1^{ER} GRADE »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
10	10
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
25.5 ans	24,5 ans



Exemple de Reclassement:

Sophie, Infirmière Anesthésiste entrée à l'âge de 25 ans ayant subi 2 années en tant que contractuelles, puis titulaire depuis 6 ans va bénéficier d'une augmentation de 0 point...

Elle pourra atteindre le dernier échelon au bout de 25,5 ans de carrière (hors reclassement)...



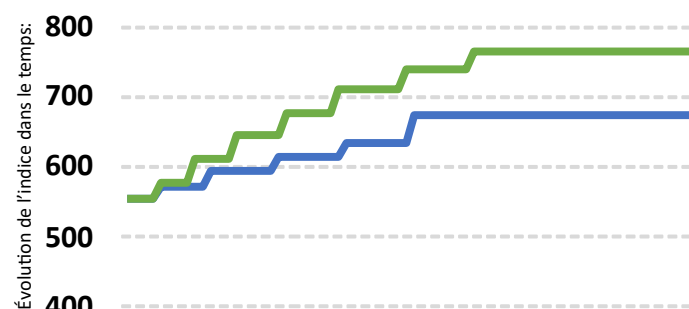
Pour être promuvable Infirmier.e Anesthésiste de 2^{ème} grade il faut dorénavant justifier d'un an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et 10 ans de service dans un corps ou cadre d'emploi à caractère paramédical classé dans la catégorie A.

Les conditions de reclassement font que pour être promuvable en 2022 : il fallait avoir été nommé au 5^{ème} échelon avant le 30 septembre 2021 (et donc être très probablement déjà promu.e).

En clair il est possible qu'aucune promotion ne soit possible l'année prochaine.

« IADE 2^{ÈME} GRADE »:

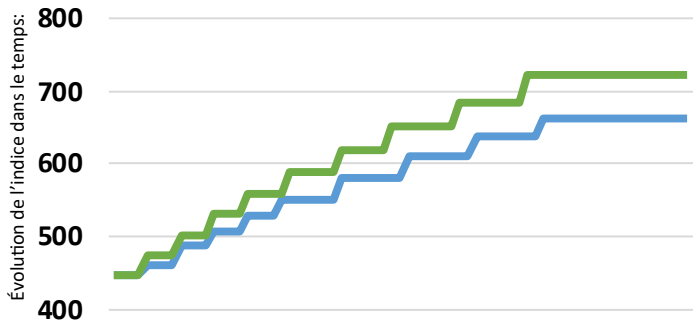
AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
6	8
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
17 ans	20,5 ans



RECLASSEMENT INFIRMIER.E EN PRATIQUES AVANCÉES :

« IPA C^L N^{LE} »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
10	10
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
25.5 ans	24.5 ans



Le décret n°2021-1256 publié le 30 septembre 2021 ne prévoit pas de reclassement pour les IPA de Classe Supérieure.

Cela est dû à la création récente de cette profession et cela entraîne l'absence d'agent relevant de la Classe Supérieure.



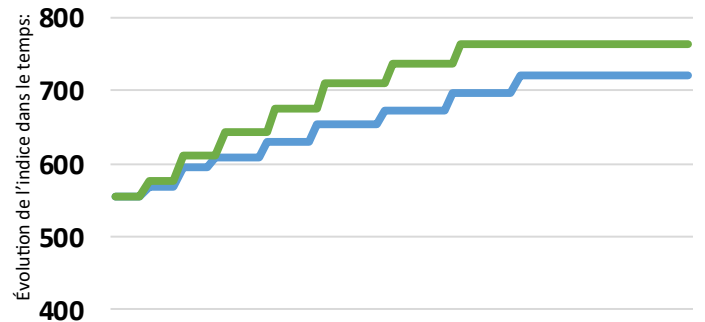
Pour être promuvable IPA de Classe supérieure il faut dorénavant justifier de 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et 10 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emploi à caractère paramédical classé dans la catégorie A (contre huit ans de services effectifs dans le corps).

Les conditions de reclassement font que pour être promuvable en 2022 : il fallait avoir été nommé au 5^{ème} échelon avant le 31 septembre 2021

En clair il est possible qu'aucune promotion ne soit possible l'année prochaine.

« IPA C^L S^{UP} »:

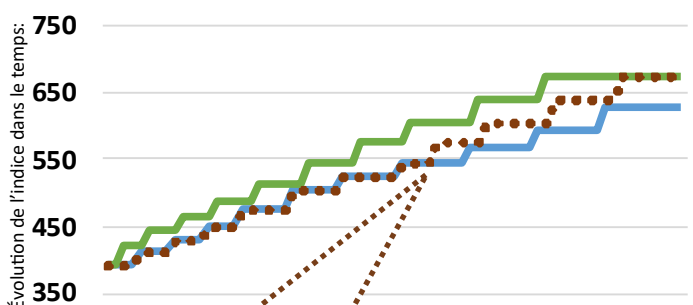
AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
9	8
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
24 ans	20.5 ans



RECLASSEMENT PSYCHOMOTRICIEN.NE :

« PSYCHOMOTRICIEN.NE C^L N^{LE} »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
11	11
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
29.5 ans	26 ans



Exemple de Reclassement:

Elise, Psychomotricienne entrée à l'âge de 25 ans ayant subi 2 années en tant que contractuelle, puis titulaire depuis 18 ans va bénéficier d'une augmentation de 1 point...

Elle pourra atteindre le dernier échelon au bout de 30,5 ans de carrière (hors reclassement)...

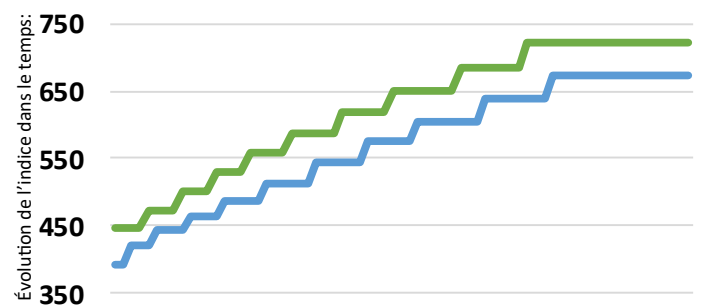


Pour être promuvable Psychomotricien.ne de Classe Supérieure il faut dorénavant justifier d'un an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon (contre 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon) et 10 ans de service dans un corps à caractère paramédical de cat A ou dans le corps de psychomotricien.ne de cat B. Les conditions de reclassement font que pour être promuvable en 2022 : il fallait avoir été nommé au 6^{ème} échelon avant le 31 décembre 2020.

Au CHU de Nantes: c'est probablement 4 psychomotricien.ne.s qui étaient promouvables en 2021 qui ne le seront plus en 2022. En clair il est possible qu'aucune promotion ne soit possible l'année prochaine.

« PSYCHOMOTRICIEN C^L S^{UP} »:

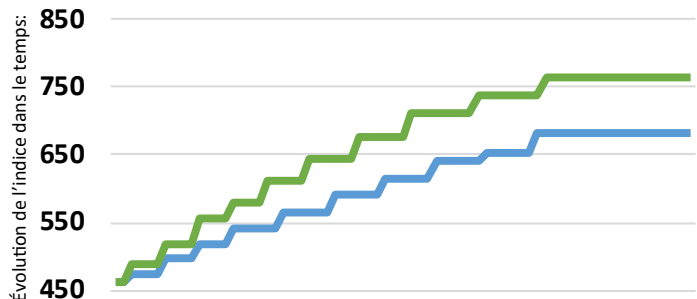
AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
10	10
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
25.5 ans	24.5 ans



RECLASSEMENT CADRE DE SANTÉ - CADRE DE SANTÉ SUPÉRIEUR :

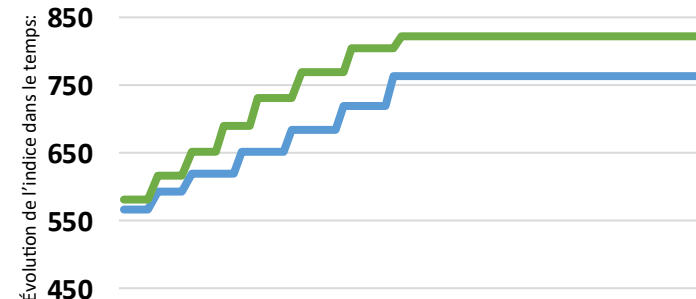
« CADRE DE SANTÉ »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
11	11
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
2 ans	2 ans



« CADRE DE SANTÉ SUPÉRIEUR »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
7	8
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
1 an	2 ans



Peuvent être promu au grade de cadre supérieur de santé paramédical, par concours professionnel ouvert dans chaque établissement, les cadres de santé paramédicaux comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.

Reclassement des corps en voie d'extinction:

Un mois après la parution des premiers décrets, le gouvernement a finalement fait paraître les décrets de reclassement des corps en voie d'extinction (des décrets n°2021-106 à 2021-1409). Malgré nos inquiétudes ces revalorisations se feront bien à compter du 1^{er} octobre 2021.

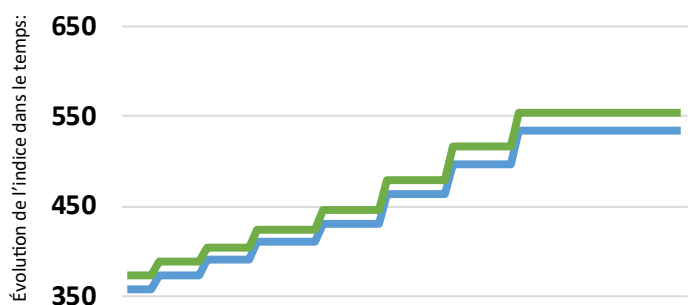
**POUR CONSULTER LES
RECLASSEMENTS DÉFINITIFS**



RECLASSEMENT INFIRMIER.E CATÉGORIE B (EXTINCTION):

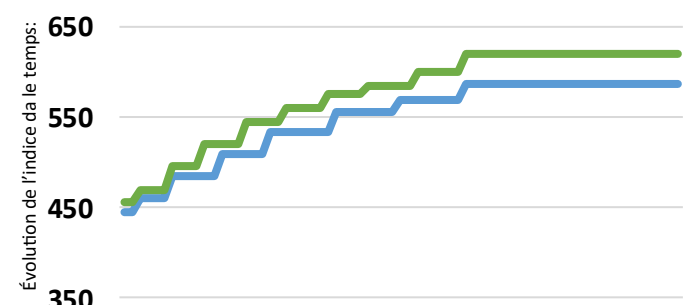
« INFIRMIER.E C^L N^{LE} »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
8	8
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
24 ans	24 ans



« INFIRMIER.E C^L S^{UP} »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
8	10
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
21 ans	21 ans



Peuvent être promu au grade d'Infirmier.e de Classe Supérieure, les agents bénéficiant de deux ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et 10 ans de service dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de cat B.

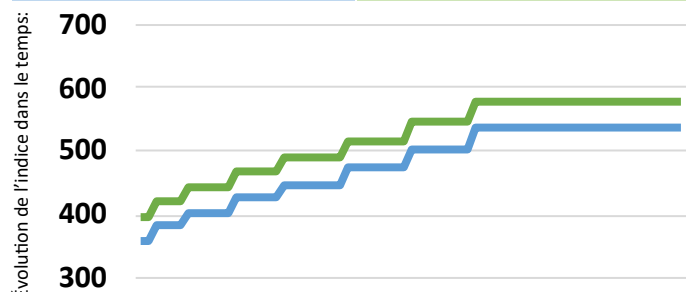
RECLASSEMENT INFIRMIER.E DE BLOC OPÉRATOIRE - DE PUÉRICULTURE (EXTINCTION) :

« IBODE OU PDE C^L N^{LE} »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
8	8

Durée pour atteindre le dernier échelon:

21 ans	21 ans
--------	--------

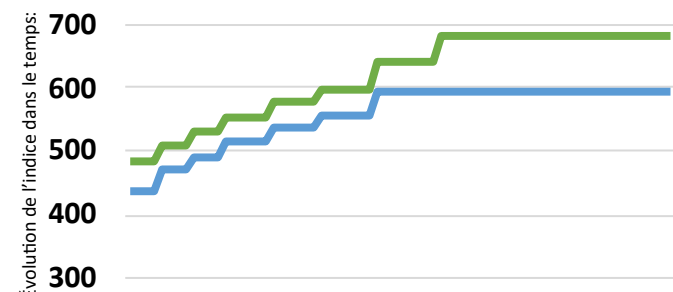


« IBODE OU PDE C^L S^{UP} »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
7	8

Durée pour atteindre le dernier échelon:

15.5 ans	19.5 ans
----------	----------



Peuvent être promu en classe supérieure, les agents parvenus au 5^{ème} échelon et 10 ans de services effectif dans le corps.

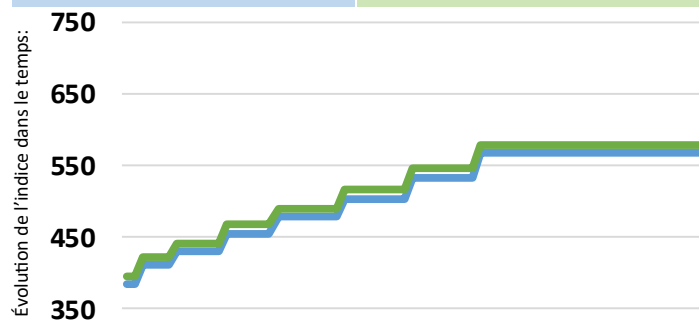
RECLASSEMENT INFIRMIER.E ANESTHÉSISTE (EXTINCTION):

« IADE C^L N^{LE} »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
8	8

Durée pour atteindre le dernier échelon:

21 ans	21 ans
--------	--------

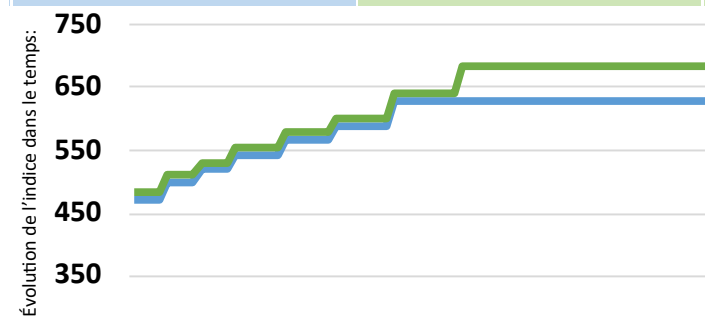


« IADE C^L S^{UP} »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
7	8

Durée pour atteindre le dernier échelon:

15.5 ans	19.5 ans
----------	----------



Peuvent être promu en classe supérieure, les agents parvenus au 5^{ème} échelon et 10 ans de services effectif dans le corps.

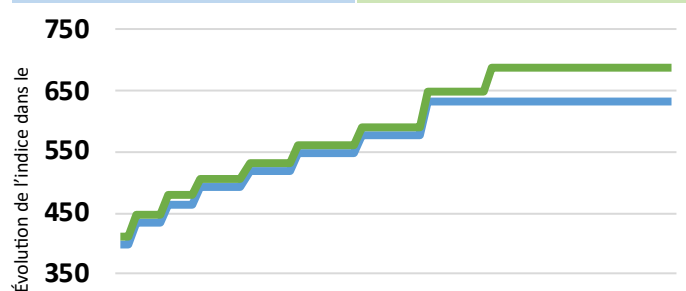
RECLASSEMENT CADRE DE SANTÉ - CADRE DE SANTÉ SUPÉRIEUR (EXTINCTION):

« CADRE DE SANTÉ »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
8	9

Durée pour atteindre le dernier échelon:

19 ans	23 ans
--------	--------

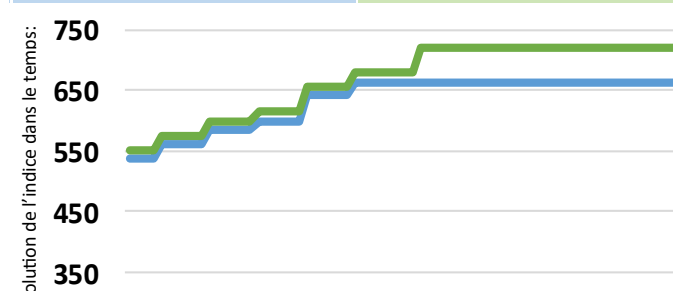


« CADRE DE SANTÉ SUPÉRIEUR »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
6	7

Durée pour atteindre le dernier échelon:

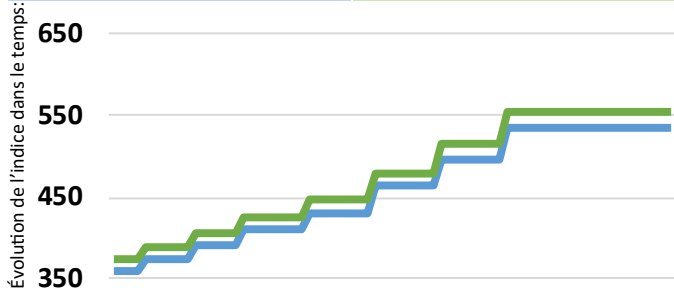
14 ans	18 ans
--------	--------



Peuvent être promu par concours Cadre supérieur de Santé, les cadres de santé comptant 3 ans de services effectifs.

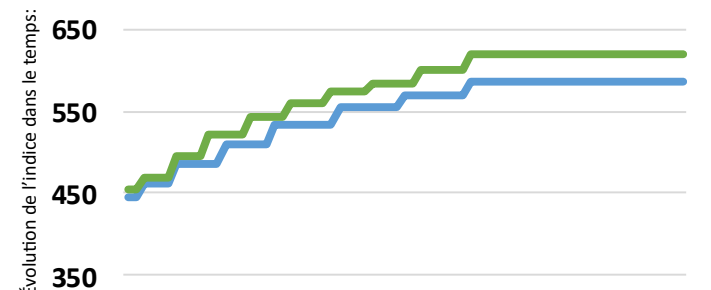
« C^L N^{LE} »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
8	8
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
24 ans	24 ans



« C^L S^{UP} »:

AVANT LE 1ER OCTOBRE	A PARTIR DU 1ER OCTOBRE
Nombre d'échelons:	
8	10
Durée pour atteindre le dernier échelon:	
21 ans	21 ans



Peuvent être promu en classe supérieure, les agents justifiant de 2 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et 10 ans de services effectif dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

CONCLUSION :



CONTRE
LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL :
UNE DOSE
DE SYNDICALISME !

Si vous avez du mal à comprendre votre reclassement ou si vous souhaitez une projection de votre carrière n'hésitez pas à nous contacter.

Comme vous avez pu le constater à la lecture des conditions de reclassement et à la lecture de ce journal, il n'est pas évident de comprendre la logique des signataires... Pourquoi certains n'ont le droit à rien, lorsque d'autres vont gagner 24 à 25 points en anticipation de quelques mois (par rapport aux anciennes grilles)...

ON RESTE BIEN LOIN DES CENTAINES D'EUROS ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT. ET ENCORE PLUS LOIN DE LA REVENDICATION UNITAIRE DES 300 € POUR TOUS!

Sur le plan salarial **IL Y A DONC LES OUBLIÉ.E.S DU SÉCUR ET LES DÉÇU.E.S DU SÉCUR...**

Et surtout toujours aucune optique d'amélioration des conditions de travail.... Merci qui?!?

Le combat continue ! On a besoin de vous ! C'est le moment pour se syndiquer !

Nom : Prénom :

Etablissement : Service :

Adresse :

N° téléphone : Adresse Mail :

☐ Je souhaite adhérer à la CGT

☐ Je souhaite prendre contact avec la CGT pour avoir plus de renseignements sur la syndicalisation



Siège Social: HOTEL-DIEU, 3, Rue Gaston Veil - 44093 NANTES Cedex 1 02 40 08 45 21 & 02 40 08 45 37

Hôpital G & R Laënnec : 02 40 16 59 48 Hôpital Saint-Jacques : 02 40 84 65 71

Site Internet : www.cgt-chu-nantes.org - e-mail : com@cgt-chu-nantes.org - Facebook : <https://www.facebook.com/cgtchunantes> - Twitter : @CgtChuNantes